

20 MARS 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE - LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
- DEPARTEMENT DU VAR -

Service Etat-Civil/Elections

Extrait du registre des arrêtés du Maire
En date du 20 mars 2026.

ARRETE MUNICIPAL N° 2026_03_036
RELATIF A LA COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE
ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES
DU DIMANCHE 22 MARS 2026 – 2ème TOUR
COMPLEXE SPORTIF PAUL EMERIC

Nous, Maire de la Commune de Garéoult (VAR),

VU le Code électoral,

VU le Décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs,

VU l'arrêté préfectoral n° DCL/BERG/2025/180 du 27 août 2025 instituant les bureaux de vote, dans les communes du département du Var à compter du 1^{er} janvier 2026,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de définir la composition des bureaux de vote,

ARRETONS

ARTICLE 1 :

Composition du bureau de vote N° 1 :

- Présidente : Marie-Laure PONCHON
Suppléante Caroline LUCIANI
- Assesseur liste Eric LALUYAUX :
Alain FREYERMUTH
Suppléantes : Denise LOMBART, Karine BRULLEFERT, Jessica GAGLIARDI, Françoise VIOT
- Assesseur liste Gilles TREMOLIERE :
Betty SALLOT
Suppléant Rivière Anthony
- Assesseur liste Jérôme TESSON :
Jean-Michel CROMBEZ
Suppléante Anna ALCAZAR
- Secrétaire : Virginie MENAGER

ARTICLE 2 :

Composition du bureau de vote N° 2 :

- Présidente : Marie-Paule BREDOUX
Suppléant Sébastien TRUC
- Assesseur liste Eric LALUYAUX :
Christophe SIMON
Suppléantes : Denise LOMBART, Karine BRULLEFERT, Jessica GAGLIARDI, Françoise VIOT
- Assesseur liste Gilles TREMOLIERE :
Laurent LAMBERT
Suppléante Alexandra ROBIC
- Assesseur liste Jérôme TESSON :
Corinne SLUFCIK
Suppléante Anna ALCAZAR
- Secrétaire : Rachel RAFFATELLI

ARTICLE 3 :

Composition du bureau de vote N° 3 :

- Président : Basile BRUNO
Suppléant Patrick BONNET
- Assesseur liste Eric LALUYAUX :
Aurélie PAUTOT
Suppléantes : Denise LOMBART, Karine BRULLEFERT, Jessica GAGLIARDI, Françoise VIOT
- Assesseur liste Gilles TREMOLIERE :
Cyrille SELLES
Suppléant Philippe VILLETTE
- Assesseur liste Jérôme TESSON :
Hélène SAVIGNY
Suppléante Françoise BEST
- Secrétaire : Isabelle ETIENNE

ARTICLE 4 :

Composition du bureau de vote N° 4 :

- Président : MAZZOCCHI Lionel
Suppléant Sébastien TRUC
- Assesseur liste Eric LALUYAUX :
Clément HUMBERT
Suppléantes : Denise LOMBART, Karine BRULLEFERT, Jessica GAGLIARDI, Françoise VIOT
- Assesseur liste Gilles TREMOLIERE :
Joël ORY
Suppléante Magali REGNIER
- Assesseur liste Jérôme TESSON :
Karine TESSON
Suppléante Françoise BEST
- Secrétaire : Angélique LECHEVALIER

ARTICLE 5 :

Composition du bureau de vote N° 5 :

- Présidente : BOTHHEREAU Emmanuelle
Suppléante Marie-Pierre EMERIC
- Assesseur liste Eric LALUYAUX :
Alain KHAROUBI
Suppléantes : Denise LOMBART, Karine BRULLEFERT, Jessica GAGLIARDI, Françoise VIOT
- Assesseur liste Gilles TREMOLIERE :
Kylian CORNET
Suppléant Stéphane MENAGER
- Assesseur liste Jérôme TESSON :
Quentin VALENTE
Suppléant Patrick HENRY-HAYE
- Secrétaire : Catherine SAURA

ARTICLE 6 :

Composition du bureau de vote N° 6 :

- Présidente : Pascale ULRICH
Suppléant Gilles TREMOLIERE
- Assesseur liste Eric LALUYAUX :
Christel HARRY
Suppléantes : Denise LOMBART, Karine BRULLEFERT, Jessica GAGLIARDI, Françoise VIOT
- Assesseur liste Gilles TREMOLIERE :
Gérôme MOURLAN
Suppléante Maëlle RIFALT
- Assesseur liste Jérôme TESSON :
Amandine BOURREAU
Suppléant Patrick HENRY-HAYE
- Secrétaire : Aurélie DEBRUYNE

ARTICLE 7 :

Les délégués de liste sont les suivants :

Liste 1 : Bureaux 1 à 6 : Eric LALUYAUX, Wyli TECHER

Liste 2 : Bureaux 1 à 6 : Matthieu THAON, Yann LAFONT

Liste 3 : Bureaux 1 à 6 : Jérôme TESSON, Jean-Marc CAMUS, Pascal THIBAUT, José BONACHE, Maria BORRELLI

ARTICLE 8 :

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de TOULON - 83000, dans un délai de deux (2) mois, à compter de la présente notification.

ARTICLE 9 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Var, affiché et publié dans les locaux de la Commune de Garéoult.



Le Maire,

Gérard FABRE